




ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

À tenir en visioconférence à une date à déterminer

RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2020

En raison de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie mondiale de la COVID-19, l'Assemblée Générale 2020 avait été annulée. La crise perdurant, l'AG de 2021 se tiendra cette année hors la présence des membres de l'association. Par souci de transparence de notre gestion, le rapport financier ainsi que le rapport de nos réviseurs aux comptes pour l'exercice 2020 sont dès à présent consultables sur le site de l'association asma.fr. Vous y retrouverez également le rapport financier et le rapport des réviseurs aux comptes de l'exercice 2019 qui y avaient été mis l'année dernière.



❖ Présentation de nos résultats financiers de l'année 2020


- ✓ Grands postes comptables
- ✓ Compte de Résultat
- ✓ Réserves et Disponibilités
- ✓ Analyses des Recettes et des Dépenses
- ✓ Gestion des Adhérents

* plan

2

1 – Grands postes comptables

1.1 Résumé des recettes et dépenses de l'exercice 2020.



(en Euros)	Rappel Année 2019	ANNÉE 2020
Recettes	52 182,57 €	(-26,7%) 38 238,21 €
<i>dont Cotisations & Dans</i>	<i>21 541,00 €</i>	<i>(+13,2%) 28 403,00 €</i>
<i>Produits Exceptionnels (Subvention perçue)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Dépenses	38 459,49 €	(-26,3%) 28 330,25 €
Bénéfice net	13 723,08 €	(-27,8%) 9 907,96 €
Ventilation bénéfice net :		
➤ Résultat sur activités courantes	1 519,38 €	9 907,96 €
➤ Résultat exceptionnel Ex. Antérieur/Subvention	10 000,00 €	0,00 €
➤ Résultat provisoire Opération Bières et M.A.	2 203,70 €	0,00 €
Réserves et Disponibilités	105 180,45 €	(+9,4%) 115 088,41 €
Adhérents* personnes physiques	635	742
Adhérents* autres	43	60
* Nombre d'adhérents à jour de cotisation :	678	(+18,3%) 802

3

Ce tableau présente les grandes masses de recettes et dépenses de l'année 2020 et rappelle celles de l'année 2019.

La situation sanitaire qui a sévi en 2020 nous a contraints à annuler toutes les réunions avec nos adhérents : pas de Stammtisch, mis à part deux dans le Bas-Rhin et un dans le Haut-Rhin en janvier/février, pas d'assemblée générale, pas de stages de formation aux techniques de la restauration. Les éléments financiers des exercices 2019 et 2020 ne sont donc absolument pas comparables, d'autant plus que l'exercice 2019 comportait des éléments exceptionnels non récurrents. (cf. rapport financier de 2019).

1.2 - Recettes de l'exercice 2020.

Nos recettes totales s'établissent à 38.238,21 €.

- ✓ Les cotisations et dons de soutien reçus des adhérents progressent de 13,2% à 28.403 €.
- ✓ Les recettes des activités annexes (abonnements à la revue MPF et les insertions publicitaires dans nos publications) progressent de 14,5% à 6.686 €
- ✓ Seul élément exceptionnel, l'encaissement en 2020 du remboursement d'une partie de nos frais de justice octroyé par le Tribunal administratif dans l'affaire d'Ottrott pour 1.500 €.
- ✓ Contributions reçues des 10 communes membres de l'ASMA et produits financiers sont stables à 1.649 €.

1.3 - Dépenses de l'exercice 2020.

Nos dépenses totales s'établissent à 28.330,25 €.

- ✓ Nos frais de fonctionnement s'établissent à 15.225 €, en diminution de 12%, essentiellement du fait que l'exercice 2019 comportait des dépenses non récurrentes relatives à la réalisation du nouveau graphisme de notre revue papier annuelle « Blättel ».
- ✓ Les dépenses des activités annexes à données comparables (versement des abonnements à la revue MPF reçus des adhérents) progressent de 11% à 3.648 €.
- ✓ Les frais d'avocat supportés lors de recours contentieux sont stables à 9.140 €.
- ✓ Les frais financiers et divers sont en légère diminution à 317 €.

Tout ceci nous donne un résultat 2020 excédentaire de 9.907,96 €.

1.4 - Rappel des principes comptables.

Notre association tient une comptabilité de trésorerie.

Recettes et dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles apparaissent sur notre compte bancaire.

1.5 - Limites de la comparaison de nos résultats d'une année sur l'autre.

Ces quatre dernières années, nous avons régulièrement constaté des éléments exceptionnels rendant aléatoires la comparaison de nos recettes, dépenses et résultats d'une année sur l'autre.

Pour mémoire, en **2017**, des produits financiers exceptionnels de plus de 10.000 € s'appliquant à une période de 5 ans, en **2018**, deux remboursements pour 3.700 € d'une partie de nos frais de justice payés en 2017, en **2019**, la subvention perçue de 10.000 € pour la création de notre matériauthèque dont les travaux et donc les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées et enfin en **2020**, année atypique s'il en est.

1.6 - Trésorerie au 31 décembre 2020.

Notre résultat positif de l'exercice 2020 se reflète dans notre trésorerie qui progresse de 9,4% à un peu plus de **115.000 €**.

1.7 - Adhérents au 31 décembre 2020.

Après avoir atteint 600 en 2018, 678 en 2019, le nombre d'adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2020 s'établit à **802**, en progression de 18,3% (743 personnes physiques et 49 personnes morales et collectivités).

2 – Compte de résultat au 31 décembre 2020

Compte de Résultat au 31 décembre 2020 - €uros			
RECETTES 2020		DEPENSES 2020	
Vente de matériel stocké	0,00	Achat de matériel stocké	0,00
Cotisations	21 750,00	Frais de fonctionnement	15 225,04
Jeune une personne	270,00	Matières et fournitures	807,49
Jeune couple	240,00	Location locaux	312,83
Une Personne	7 860,00	Assurance	404,75
Couple	8 480,00	Frais postaux & télécom	5 572,58
Personnes Morales	4 900,00	Impressions	4 128,00
Dons	6 653,00	Prestations de Services	2 929,63
Subventions	1 200,00	Frais de déplacement	969,76
10 Communes adhérentes			
Produits d'activités annexes	6 686,00	Dépenses d'activités annexes	3 696,00
Abonnements revue MPP	3 886,00	Reversements à MPP	3 648,00
Opération Bières & M.A.	0,00	Opération Bières & M.A.	0,00
Stages & Animations	0,00	Stages	0,00
Vente d'ouvrages	0,00	Achats d'ouvrages	0,00
Insertions Publicitaires	2 800,00		
Repas AG	0,00	Repas AG	0,00
Produits financiers	449,21	Frais bancaires	292,01
Produits Exceptionnels - Rembt frais de justice	1 500,00	Honoraires de justice	9 140,20
Divers	0,00	Divers	25,00
Total Recettes	38 238,21	Total Dépenses	28 330,25
		BÉNÉFICE 2020	9 907,96

Notre Compte de Résultat 2020 se présente donc ainsi : des recettes totales de 38.238,21€ et des dépenses totales de 28.330,25 €, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2020 de 9.907,96 € qui, comme les années passées, sera affecté en compte de Report à Nouveau. Ces montants sont détaillés dans les différents tableaux suivants.

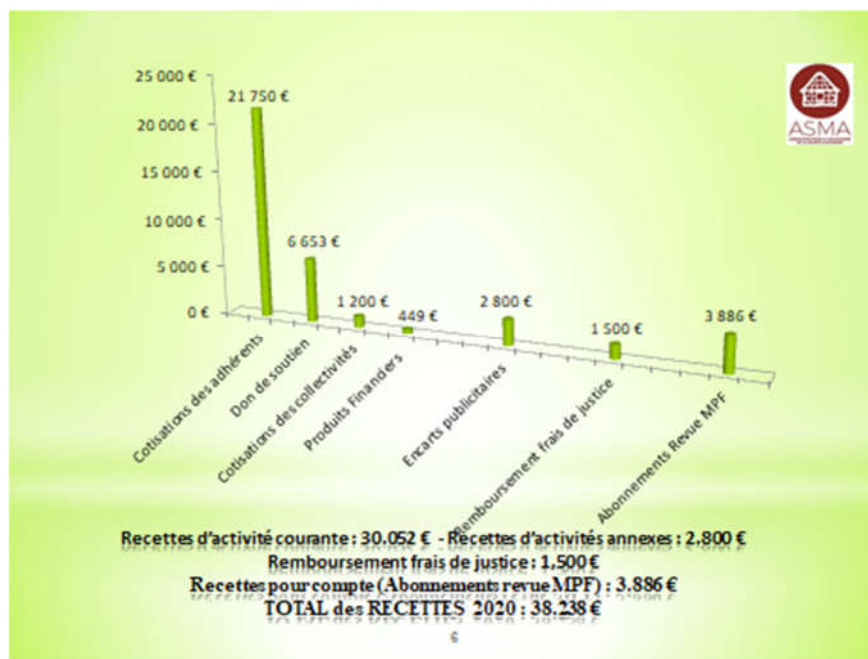
3 – Réserves et disponibilités au 31 décembre 2020

* RESERVES et DISPONIBILITES au 31/12/2020		
Réserves		15,00 €
Disponibilités		115 073,41 €
<i>Banques (1)</i>		<i>115 033,41 €</i>
<i>Caisse</i>		<i>40,00 €</i>
(1) Banque Populaire Crédit Mutuel		112 741,90 € 2 291,51 €

Notre trésorerie disponible au 31 décembre 2020 s'élève à 115.073,41 € placée auprès de la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne et du Crédit Mutuel.

4 – Analyse des recettes et des dépenses de l'exercice 2020

4.1 - Analyse des Recettes de l'exercice 2020.



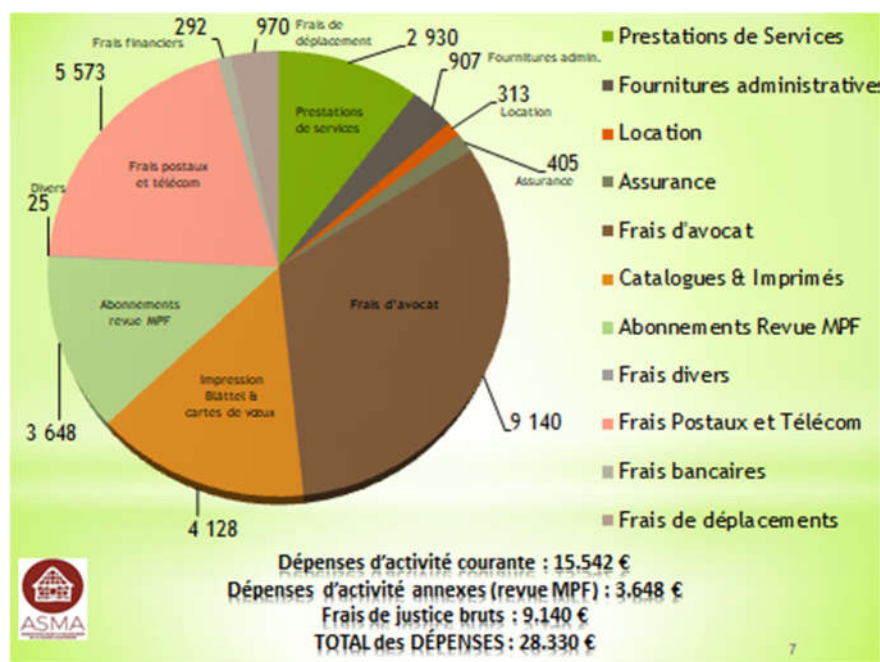
- Recettes d'activité courante pour 30.052 €
 - ✓ Cotisations des personnes physiques et morales 21.750 €
 - ✓ Dons de soutien 6.653 €
[Les dons de soutien représentent 30,6% du montant des cotisations]
 - ✓ Cotisations/subventions de collectivités 1.200 €
[10 communes sont adhérentes à l'ASMA au 31/12/2020]
 - ✓ Produits financiers 449 €

- Recettes d'activités annexes pour 2.800 €
 - ✓ Insertions publicitaires dans nos publications 2020 2.800 €

- Produits exceptionnels pour 1.500 €
 - ✓ Remboursement d'une partie de nos frais de justice octroyé par le Tribunal administratif par jugement au fond rendu le 12 février 2020 contre une démolition à Ottrott 1.500 €

- Recettes reçues pour compte de tiers pour 3.886 €
 - ✓ 163 adhérents à l'ASMA se sont abonnés à la revue MPF en 2020
L'ASMA ne prend aucune marge sur ces abonnements et reverse l'intégralité des sommes reçues des adhérents à Maisons Paysannes de France. 3.886 €

4.2 - Analyse des dépenses de l'exercice 2020.



➤ Dépenses d'activité courante pour 15.542 € :

- Prestations de services : 2.930 €
- ✓ Mise en pages réalisée en Alsace de notre revue papier annuelle « Blättel » de 48 pages, tirée à 2.200 exemplaires, et de la carte de vœux 2021 1.585 €
- ✓ Montage vidéo démolition de la maison Greder de Geudertheim 400 €
- ✓ Licences annuelles d'utilisation de divers services informatiques : Gestion de notre domaine internet, licence Microsoft, licence Mailjet pour l'envoi de notre lettre d'information bimestrielle « 'Blättele », licence d'utilisation du logiciel de comptabilité et abonnement à Zoom 945 €
- Impression par AGI-Imprimerie basée à Ingersheim de 2.200 exemplaires du Blättel 2020 et de 1850 cartes de vœux 2021, les deux envoyés également aux 880 maires d'Alsace 4.128 €
- Frais postaux : dont ligne téléphonique, réexpédition courrier depuis la boîte postale, frais d'envoi des reçus fiscaux de 2019 des courriers de carte de membre, de courriers divers et du Blättel 2020 envoyé aussi aux 880 maires d'Alsace, et d'un stock de 1.200 timbres verts au tarif 2020 achetés avant l'augmentation de tarif du 01/01/2021, à utiliser en 2021 5.573 €
- Fournitures administratives, frais d'impression et de reproduction 859 €
- Frais de déplacements divers pour réunions et Stammtisch de janvier 2020 dans le Haut-Rhin 970 €
- Autres frais
- ✓ Location local d'archives, assurance multirisques Association 717 €
- ✓ Frais bancaires 292 €

- ✓ Divers (cotisation annuelle à la FSHAA) 25 €
- ✓ Achat ouvrage sur Geudertheim 48 €

➤ Dépenses d'activités annexes pour 3.648 €

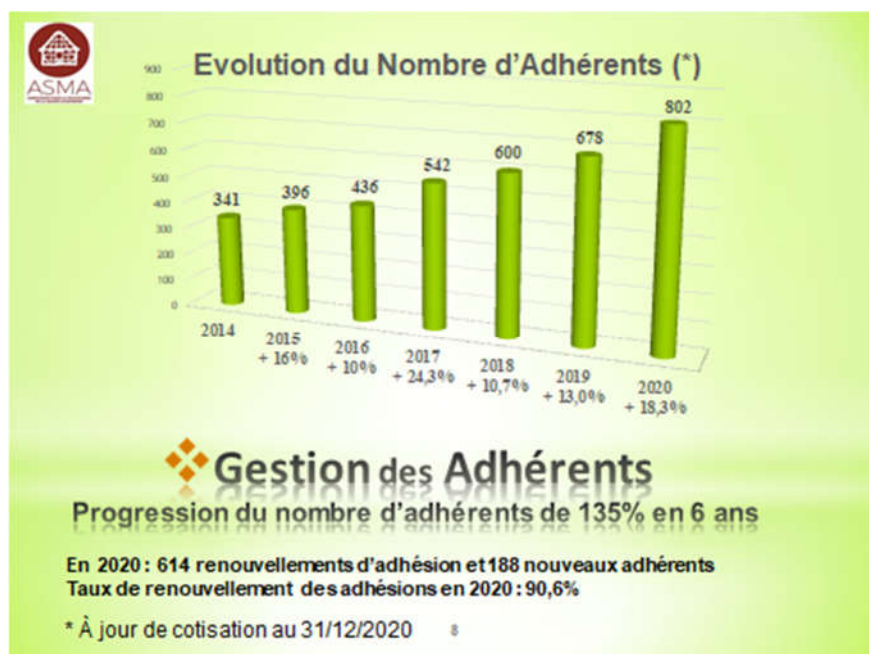
- Reversement à Maisons Paysannes de France des abonnements à la revue trimestrielle de MPF reçus des adhérents ASMA 3.648 €
Tous ces frais sont couverts par des recettes équivalentes reçues des adhérents. L'ASMA reverse l'intégralité des sommes perçues à ce titre et ne prend aucune marge.
A noter que les abonnements reçus en décembre 2020 concernent les revues paraissant en 2021 et ont été reversés à MPF en janvier 2021

➤ Frais de justice bruts pour 9.140 €

- ✓ Les honoraires d'avocat pour les 3 dossiers contentieux concernant le PLUi de la CoCoKo, Durningen et Geudertheim se sont élevés à 8.060 €
Les deux premiers cités se sont soldés par un accord amiable, rendu possible que par l'introduction d'un recours contentieux.
Dans l'affaire de Geudertheim, l'ASMA n'a pas obtenu du juge administratif l'annulation du permis de démolir, du seul fait de l'absence de protection des maisons à colombages dans le PLU de la commune.
- ✓ Frais de médiation dans l'affaire du PLUi de la CoCoko 1.080 €
Le Tribunal administratif a proposé aux parties, qui l'ont accepté, la mise en place d'une médiation qui a finalement permis de trouver un accord amiable mi-décembre 2020, permettant ainsi de sauvegarder un millier de bâtiments et autres éléments du petit patrimoine local.
Chacune des parties a payé 50% des frais de la médiation.

5 – Gestion des adhérents en 2020

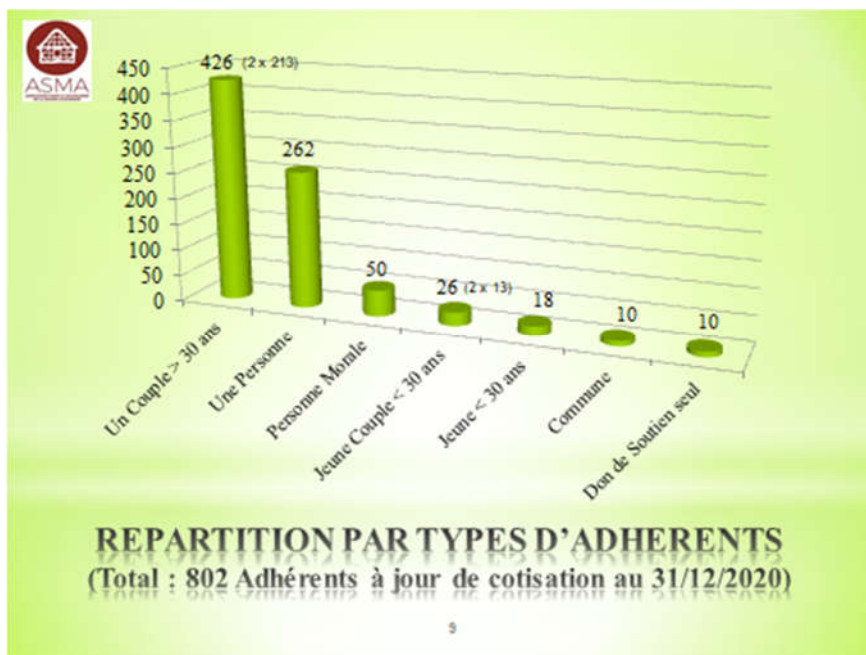
5.1 - Evolution du nombre des adhérents.



- Sur les 6 dernières années, de 2015 à 2020, le nombre des adhérents à jour de cotisation est passé de 341 à 802 au 31/12/2020, soit une progression de 135%.
- Sur l'année 2020, nous enregistrons une progression du nombre des adhérents de 18,3%.
 - ✓ 614 adhérents, sur les 678 à fin 2019, ont renouvelé leur adhésion en 2020. Le taux de renouvellement des adhésions était de 78% en 2017, 84% en 2018, 89% en 2019 et atteint 90,6 % en 2020.
 - ✓ 188 nouveaux adhérents ont rejoint l'ASMA en 2020, nombre record de toute l'histoire de l'ASMA.

Un immense merci à tous nos fidèles adhérents, anciens et nouveaux. Continuez à nous soutenir et à nous accorder votre confiance.

5.2 - Répartition des 802 adhérents à l'ASMA à jour de cotisation au 31/12/2020.



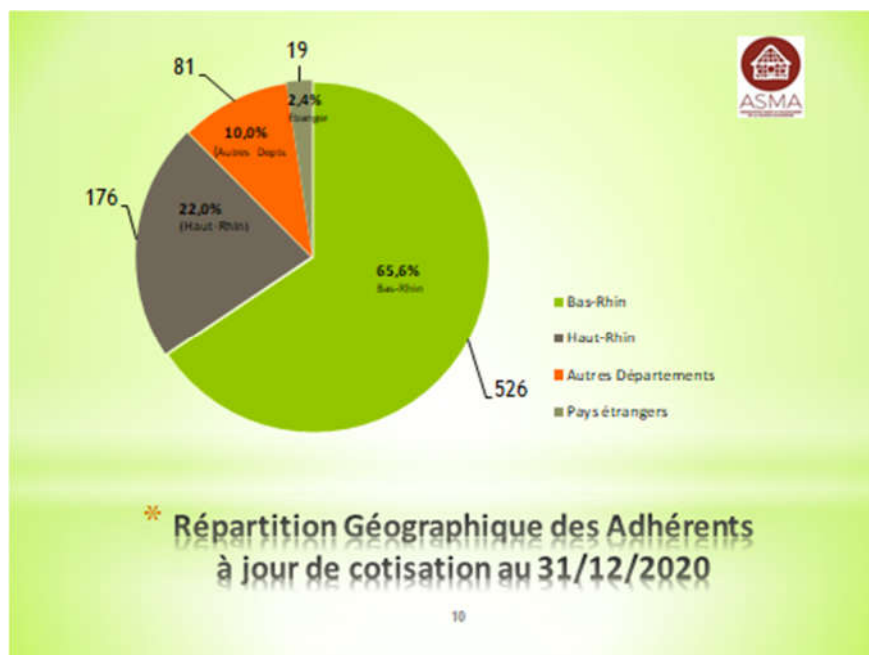
- Toutes les différentes catégories d'adhérents sont en augmentation. La répartition est la suivante :
 - ✓ 213 couples (contre 173 en 2019), soit 426 adhérents
 - ✓ 262 personnes seules (contre 245 en 2019)
 - ✓ 50 personnes morales (contre 31 en 2019)
 - ✓ 13 couples de moins de 30 ans, (contre 14 en 2019), soit 26 adhérents
 - ✓ 18 jeunes seuls de moins de 30 ans, (contre 11 en 2019)
 - ✓ 10 communes (*) ont versé une contribution/subvention à l'ASMA
 - ✓ 10 personnes (7 en 2019) ont versé un don seul, sans souhaiter adhérer pour autant.

Total : 802 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2020.

(*) Ce sont les communes de Drulingen, Fröschwiller, Holtzheim, Langensoultzbach, La Wantzenau, Lembach, Pfulgriesheim, Siewiller, Willgottheim-Woellenheim rejointes en 2020 par la commune de Nordhouse.

De nouvelles communes ont déjà adhéré à l'ASMA en 2021.

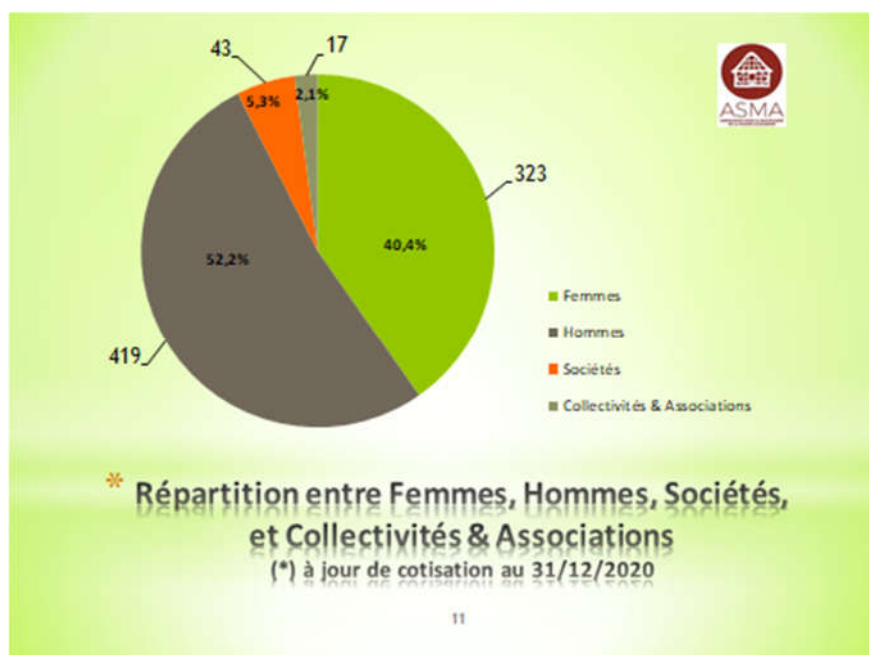
5.3 - Répartition géographique des adhérents en 2020.



On note une diminution de 2,8 points dans le Bas-Rhin au profit du Haut-Rhin et des autres départements.

65,6% habitent le Bas-Rhin, 22,0% le Haut-Rhin, et 10% résident dans le reste de la France et 2,4% (% à l'étranger). (Allemagne, Suisse, Belgique, Luxembourg, République Tchèque, Hong Kong, Australie, Italie).

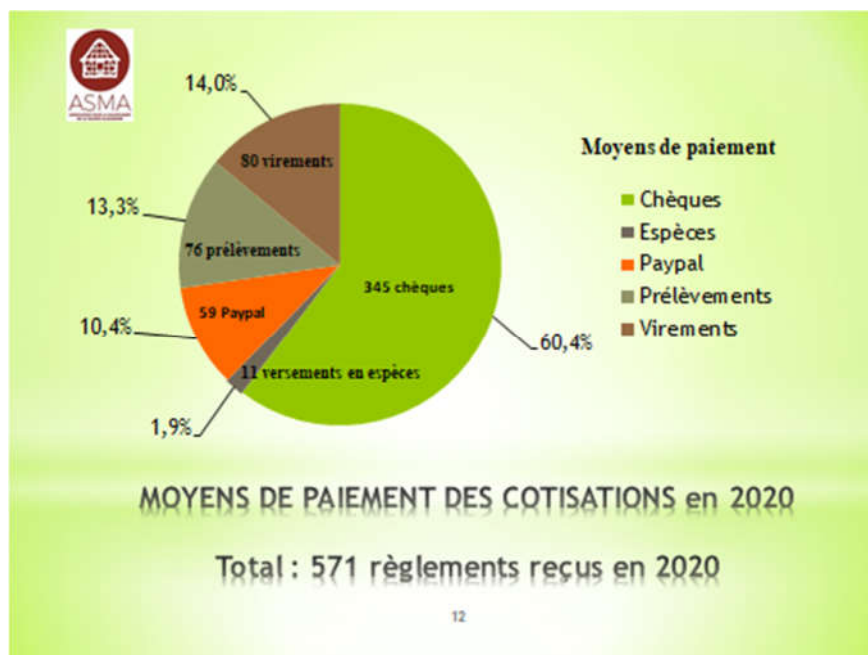
5.4 - Répartition entre Femmes, Hommes, Sociétés et Collectivités/Associations en 2020.



Elle reste globalement constante par rapport aux années passées, avec toutefois une augmentation de 1,3 points pour les personnes morales.

Ainsi, 40,4% sont des femmes, 52,2% des hommes, 5,3% des sociétés personnes morales et 2,1% des Collectivités et Associations.

5.5 – Moyens de paiement des cotisations en 2020.



- 571 règlements (contre 477 en 2019, soit + 94) ont été reçus en 2020.

Le moyen de paiement préféré des adhérents à l'ASMA reste le chèque, à un niveau constant alors que le moyen de paiement Paypal continue de diminuer significativement au profit du virement bancaire qui progresse de 41%.

Pour information, les commissions prélevées par Paypal sur les cotisations réglées à l'ASMA sont de 1,22 € pour une cotisation de 30 € (soit 4,06%), de 1,51 € pour une cotisation couple de 40 € (3,775%) et de 3,25 € pour une personne morale (soit 3,25%).

Ainsi :

- ✓ 60,4% (contre 60,8% en 2019) règlent leur cotisation par chèque
- ✓ 10,4% (contre 14,0% en 2019) règlent leur cotisation par virement Paypal
- ✓ 13,3% (contre 12,8% en 2019) ont choisi le mode de paiement par prélèvement SEPA
- ✓ 14,0% (contre 9,9% en 2019) font un virement bancaire
- ✓ 1,9% (contre 2,5% en 2019) règlent leur cotisation en espèces

Tout adhérent à jour de cotisation peut, s'il le souhaite, poser des questions concernant nos comptes de l'exercice 2020 par mail à : contact@asma.fr

Jean-Paul Mayeux
Trésorier de l'ASMA
04 mars 2021